Projet de programme du colloque : « Le consensus parental, une nouvelle procédure au service de l'intérêt de l'enfant dans les séparations » 13 novembre 2026 TJ PARIS, auditorium 9h30 à 18h.

Présentation :

Conscients des difficultés du fonctionnement judiciaire actuel à répondre aux besoins des familles qui traversent la crise d'une séparation, les professionnels, juges, avocats, médiateurs, travailleurs sociaux, engagent aujourd'hui une réflexion collective : Comment accompagner au mieux les parents dans une procédure devant le juge aux affaires familiales pour que l'intérêt de l'enfant soit sauvegardé et que la procédure judiciaire soit un lieu d'apaisement des familles et non d'aggravation du conflit ?

Le colloque permettra de s'interroger avec des spécialistes de l'enfance sur les besoins des enfants confrontés à un conflit parental et la capacité de la justice des affaires familiales à protéger leur intérêt en associant les parents et leurs avocats dans la recherche du meilleur intérêt de l'enfant.

Après un bref rappel de l'état du droit quant à la notion d'intérêt de l'enfant et sa corrélation avec la notion de besoins, la première partie sera consacrée sur l'état des savoirs sur l'impact du conflit sur l'équilibre psycho affectif et neurologique des enfants, et sur leurs besoins, repérés par les spécialistes et exprimés par les enfants eux-mêmes.

La question des violences sera évoquée pour faire clairement la distinction entre violences intra familiales et conflit parental, sujet du présent colloque.

La seconde partie portera sur l'expérimentation de la procédure de consensus parental telle que menée au service des affaires familiales du TJ de Paris, après Lille, Arras et Privas. La procédure sera présentée dans ses logiques et ses étapes, en insistant sur la nécessaire complémentarité entre juges aux affaires familiales, avocats et partenaires de terrain qui viendront présenter leurs actions en matière de soutien des familles confrontées à la crise de la séparation.

Programme :

Discours introductif : Monsieur Peimane GHALEH MARZBAN, président du tribunal judiciaire de Paris,

Maître Carine DENOIT-BENTEUX, vice bâtonnière

9h15 – 12h30 : Pour une meilleure compréhension de l'intérêt de l'enfant

Introduction : l'intérêt de l'enfant dans les textes nationaux et internationaux et corrélation avec la notion de besoins des enfants. (10 mn – **Stéphanie HEBRARD,** es-qualité de membre du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la protection de l'intérêt des enfants dans les procédures de séparation parentale)

I **- L'impact du conflit sur les enfants : état des savoirs**

Connaitre les conséquences du conflit sur les enfants

Gabrielle DOUIEB psychologue clinicienne, Centre de victimologie pour mineurs de l'Hopital Trousseau et **Ilan BRAOUDE**, pédo psychiatre à Paris : (1h15)

Différencier conflit de couple/ conflit sévère de séparation/ violences intra familiales

Connaître les conséquences du conflit sévère de séparation et des violences conjugales sur l'enfant et les différencier selon l'âge.

Découvrir les symptômes spécifiques du trouble du stress post traumatique chez l'enfant

II Besoins et ressources des enfants : le point de vue des enfants (1h30)

Gloria REPOND, docteure en psychologie Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, Suisse (45 mn)

Etude sur les effets de la séparation parentale . Selon le point de vue de l'enfant, l'identification de ses besoins et de ses ressources, avec un focus spécifique sur les enfants dont la séparation a nécessité l'intervention des services de protection de l'enfance.

Echanges avec la salle

14H – 18h Pour un meilleur accompagnement des familles :

- **I- La procédure de consensus : un outil judiciaire en expérimentation**
 - Présentation de la procédure de consensus : objectifs, structuration. (60 mn)
 Intervenantes : ***Stéphanie HEBRARD, première vice présidente Pôle famille TJ Paris,, Barbara REGENT****, avocate*
 - Le rôle de l'avocat : pivot de la procédure de consensus. (20 mn)
 Intervenante : Me ***Béatrice WEISS GOUT***
- II- **Les partenariats complémentaires :**
 - Permettre aux familles une meilleure écoute (et compréhension) des besoins de l'enfant (45 mn)
 -Auditeur d'enfant: ***Me Anne Marion de CAYEUX***
 -Groupe de paroles d'enfants : ***UDAF Paris***
 -Mediation avec enfants et adolescents : ***Jocelyne Dahan*** –
 - Proposer aux familles des lieux de travail sur le lien :
 - Le médiateur: *Nathalie TISSEYRE – médiatrice DE + médiateur conventionné CAF (20 mn)*
 - La coordination parentale : (45 mn)
 - Parents de bébés : ***association ESPEREM- Marina BARTE***
 - Parents d'enfants de plus de 2 ans : à déterminer
 - Le coaching parental : **Lorraine FILLION** (en visio)
 - Les ateliers de parentalité : ***CAF*** – ***Me M.L. BOUZE (10 mn)***

Echanges avec la salle.